

Compte-rendu de la CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés

du 29 novembre 2019

La CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés s'est réunie pour l'avant dernière fois, le jeudi 29 novembre 2019 pour examiner les tableaux d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de la classe supérieure et de la classe exceptionnelle.

Motions

Nous avons déposé deux motions :

- Quoi après la disparition des CAPN ?
- Pour la retraite solidaire appelant le 5 décembre à être « tous en grève et en manifestation » !

Concernant la disparition des CAPN, l'administration nous a indiqué qu'une campagne annuelle de mutations continuerait à être organisée avec publication des postes sur POPEE. La procédure de demande de mutation reste identique, mais seuls les établissements se concerteront avec l'administration pour décider des affectations. Les commissaires paritaires ne pourront plus intervenir. Mais les décisions seront toujours susceptibles de recours. L'administration a publié des <u>lignes directrices de gestion</u> (LDG) pour indiquer ses préconisations sur l'organisation du mouvement. Elle en fera en 2020 sur les futurs avancements. Les établissements devront agir en fonction de ces LDG, et les agents pourront s'y référer pour constituer leurs éventuels recours.

- Juin 2020, dernière CAPN concernant les listes d'aptitude. Le mouvement ne sera plus examiné.
- Novembre/décembre 2020, dernière CAPN concernant les tableaux d'avancement.

Tableaux d'avancement

Notre priorité reste l'ancienneté et/ou l'âge des collègues susceptibles d'être promus ainsi que la qualité des dossiers, en prêtant une attention particulière aux agents n'ayant jamais bénéficier d'une mesure d'avancement ou de promotion. Les très bons dossiers étaient nombreux.

Tableau d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure

137 agents étaient promouvables, dont 33 pour la Culture, 100 pour le MESRI et 4 pour les autres ministères. Nous avions 18 possibilités de promotion, dont 4 pour le ministère de la Culture et 14 pour le MESRI et autres ministères (Armée, justice ...), soit 13 % de possibilités (16 % en 2018). Sur les 29 agents promouvables à la BnF, seuls 6 étaient classés.

Tableau d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de la classe exceptionnelle

440 agents étaient promouvables dont **87** pour la Culture, **336** pour le MESRI et **17** pour les autres ministères. Nous avions **28** possibilités de promotion, dont **6** pour le ministère de la Culture et **22** pour le MESRI et autres ministères, soit **7** % de possibilités (idem en **2018**). Sur les **82** agents promouvables à la BnF, **11** étaient classés.

En conclusion,

A l'instar des grands établissements de la Culture où les promouvables sont nombreux, les fusions et les regroupements des établissements du MESRI engendrent un interclassement des agents. Nous avons été amenés, par conséquent, à promouvoir plusieurs agents par établissement. La qualité de rédaction des dossiers continue à être d'une importance primordiale. Malheureusement, il arrive encore trop souvent que les fonctions des agents ne soient pas suffisamment ou correctement mises en valeur par les rédacteurs des rapports. D'autre part, nous avons dénoncé certains grands établissements qui ont fait le choix de classer en premier, des agents ayant peu d'ancienneté, en laissant sans reconnaissance, des agents plus âgés n'ayant pourtant pas démérité. Et par ailleurs, le nombre de possibilités de promotion reste très insuffisant pour que l'ensemble des collègues puissent bénéficier d'une véritable évolution carrière.

Départs en retraite

L'administration nous a informés du départ de 35 collègues à la retraite en 2019 et 10 annoncés pour 2020.

Les commissaires paritaires Bibliothécaires assistants spécialisés SNASUB-FSU